

## Lire à Limoges les 15, 16 et 17 mai 2020

### Fiche d'inscription aux Rencontres en classe

(journée du vendredi 15 mai)

#### Consignes aux enseignants :

Vous êtes intéressé.e par la venue d'un auteur dans votre classe ?

Consultez la liste des auteurs proposés pour les rencontres sur le site internet [lire.limoges.fr](http://lire.limoges.fr), rubrique *Inscription des scolaires/enseignants* **en vous référant bien au niveau de classe que les auteurs souhaitent rencontrer.**

Compléter ensuite le tableau ci-dessous en précisant :

- + le nom des auteurs souhaités (les inscrire par ordre de préférence)
- + le niveau scolaire de votre classe et le nombre d'élèves
- + vos observations (travail sur un ouvrage en particulier, vos préférences créneaux...)

Retour par mail privilégié à l'adresse [lirealimoges@limoges.fr](mailto:lirealimoges@limoges.fr) ou par courrier à *Mairie de Limoges, Direction de la Culture et du Patrimoine, 6 rue Louis Longequeue 87000 LIMOGES.*

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Elodie ROUMAGNE, Actions Jeunesse « Lire à Limoges », au 05 55 45 61 60.

<b>Nom de l'établissement :</b>  <span style="color: red;">Ecole maternelle</span> <input type="checkbox"/> <span style="color: blue;">Ecole élémentaire</span> <input type="checkbox"/> <span style="color: green;">Collège</span> <input type="checkbox"/> <span style="color: orange;">Lycée</span> <input type="checkbox"/>		
<b>Nom de l'enseignant :</b>  <input type="checkbox"/> Professeur des écoles <input type="checkbox"/> Professeur de..... <input type="checkbox"/> Professeur documentaliste ☎ : Mail (obligatoire) :  <b>Classe :</b>  Niveau :  Nombre d'élèves :	<b>Auteurs</b> <i>(par ordre de préférence)</i>  1.  2.  3.  4.  5.	<b>Créneau souhaité* :</b> <i>(matin ou après-midi pour les écoles ; horaire de cours pour les collèges/lycées)</i>   <b>Observations :</b>

\*L'équipe de « Lire à Limoges » s'efforcera de répondre au mieux en fonction des disponibilités de chaque auteur.

**Document à retourner dûment complété avant le 17 janvier 2020**